



Succession entre 2 frères très différents

Par **daniel cazorla**, le **30/09/2018** à **14:32**

Bonjour,

je souhaite vous soumettre cette situation pour connaître les droits de succession.

A la mort des 2 parents, 2 frères vont se partager les biens légués.

Il s'avère que l'un des 2 frères n'a jamais été autonome. A part 5 ans, il a toujours vécu chez ces parents car instable, toxicomane.

Lors du partage des biens, faut-il tenir compte de toutes les aides financières (logement, nourriture...) que ce dernier a bénéficié pour un partage équitable?

Si oui, comment chiffrer ces avantages?

Avec mes remerciements.

DC

Par **Visiteur**, le **30/09/2018** à **15:23**

Bonjour

Sans volonté exprimée par les parents, rien n'est prévu par le droit successoral.

Cette aide n'est pas considéré comme une donation indirecte.